



AUTORISATION PARENTALE à quitter le restaurant « la Faim de Loup » du Fossé des Treize pour les 6^{ème} et les 5^{ème}.

Rappel des règles de fonctionnement :

Les jeunes inscrits au restaurant « la Faim de Loup » du Fossé des Treize ne peuvent quitter le local jeune avant 13h45 si les cours débutent à 14h00. Nous les autorisons à quitter la structure à 12h45 lorsque les cours démarrent à 13h00.

Les 6^{èmes} et les 5^{èmes} peuvent quitter le Fossé des Treize plus tôt, uniquement pour rentrer chez eux afin de chercher des affaires, avec cette autorisation parentale.

Je soussigné(e) :

Père – mère - tuteur (rayer la mention inutile)

Autorise mon enfant :

à quitter le restaurant du Fossé des Treize :

Tous les jours, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

à partir de 13h30 si il commence à 14h00.

En cas de besoin :

Téléphone domicile : portable :

Fait à : Le

Signature des parents :

Vous pouvez contacter l'équipe d'animation jeune par courriel : secteurjeune@cscf13.org



AUTORISATION PARENTALE à quitter le restaurant « la Faim de Loup » du Fossé des Treize pour les 6^{ème} et les 5^{ème}.

Rappel des règles de fonctionnement :

Les jeunes inscrits au restaurant « la Faim de Loup » du Fossé des Treize ne peuvent quitter le local jeune avant 13h45 si les cours débutent à 14h00. Nous les autorisons à quitter la structure à 12h45 lorsque les cours démarrent à 13h00.

Les 6^{èmes} et les 5^{èmes} peuvent quitter le Fossé des Treize plus tôt, uniquement pour rentrer chez eux afin de chercher des affaires, avec cette autorisation parentale.

Je soussigné(e) :

Père – mère - tuteur (rayer la mention inutile)

Autorise mon enfant :

à quitter le restaurant du Fossé des Treize :

Tous les jours, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

à partir de 13h30 si il commence à 14h00.

En cas de besoin :

Téléphone domicile : portable :

Fait à : Le

Signature des parents :

Vous pouvez contacter l'équipe d'animation jeune par courriel : secteurjeune@cscf13.org